

Chapelle dans 20 ans

- « Quel âge aurez-vous dans 20 ans? »
- « Et vos enfants? »,
- « A quoi ressemblera notre village? »

C'est de cette manière que nous avons débuté le projet Agenda 21 en janvier 2007.

Comme vous le savez certainement déjà, le Conseil communal a confié la tâche aux jeunes de s'interroger sur l'avenir de Chapelle. A la suite d'une intense séance de réflexion, beaucoup d'idées ont éclos et nous aimerions maintenant vous inviter à les découvrir et les enrichir.

(Suite page 2)

Fête au villages - 12 mai 2007

La Jeunesse Chapelle/Gillarens organise une journée de fête et de convivialité. Une fois de plus, merci. Venez tous participer à la fête et profiter de découvrir leurs idées, leurs vision de Chapelle dans 20 ans. Vous pourrez aussi admirer les dessins de « Ma place de jeux de rêve » que les enfants réaliseront pour cette occasion.

Votre Conseil communal

Sommaire	
Développement durable	2
Nos enfants dessinent la place de jeux de leurs rêve! Exposition des dessins à la fête au village le 12 mai 2007	4
Fête au villages - 12 mai 2007	5
Course aux œufs 2007	6
Coup d'œil sur la TV de demain	8
Comptes 2006	10
Commentaires relatifs aux comptes 2006 Abonnement BICUBIC Collecte sacs poubelles	12
Ligues de santé du canton de Fribourg	13
Camps de ski 2007 à St-Luc	14
Responsabilités chauffage mazout	16
Plan de tir	17
SOS Jouets et LudoTroc	18
Convocation à l'assemblée communale	20

Agenda21?

Le programme Agenda 21 a été mis sur pied lors du sommet mondial de Rio en 1992. Il vise à offrir la possibilité aux collectivités locales de s'interroger sur le développement durable (équilibre entre l'environnement, la société et l'économie - lire page 4) pour le 21^{ème} siècle. Chaque participant à ce projet est libre d'organiser son Agenda selon ses souhaits et ses besoins. Un certain nombre de communes de notre région ont déjà démarré un tel projet (Dompierre, Essertines-sur-Yverdon, Villars-sur-Glâne, Fribourg), dont le but est de parvenir à l'écriture d'un plan d'actions. Autrement dit, la population a ici la possibilité d'imaginer et d'élaborer des projets qui seront par la suite mis en œuvre par notre Conseil communal.

L'Agenda 21 de Chapelle se distingue par le fait que nous sommes l'une des plus petites communes à se lancer dans l'aventure, et surtout le seul projet du pays à être initié et piloté par **4 jeunes**. Tout cela encadré par une équipe professionnelle et dynamique qui a déjà mené à bien plusieurs Agenda21.

Nos idées?

C'est à l'occasion de la prochaine « Fête

Développement durable

Définition et ancrage

La Suisse se fonde sur la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée par la Commission Brundtland, ainsi que sur la conception tridimensionnelle de la notion présentée par la «Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement» des Nations Unies de 1992. Elle s'est aux Villages » du 12 mai 2007 que nous, les jeunes, aurons l'immense plaisir de vous accueillir toutes et tous afin de vous présenter le fruit de notre travail. Notre stand se trouvera à l'école et sera ouvert de 14h à 18h. Vous serez à votre tour amenés à vous interroger sur différents thèmes, et aurez l'occasion d'apporter d'ores et déjà votre pierre à l'édifice, mais ce sera aussi l'occasion d'en discuter ensemble tout en partageant le verre de l'amitié. Les enfants seront également invités à laisser parler leur imagination à travers une petite exposition de dessins

Et après?

Votre contribution, si vous le souhaitez, ne s'arrêtera pas là. En effet, l'approfondissement de ces idées et la création des projets qui en découleront se fera en ateliers ouverts à toute la population. Si cette démarche vous séduit et que l'avenir de notre village vous tient à cœur, il vous sera possible de vous inscrire pour les ateliers dès le 12 mai. De plus, une séance d'informations aura lieu au mois de juin.

Jeunesse Chapelle

engagée à respecter le principe du développement durable en l'ancrant dans sa Constitution.

La définition de la Commission Brundtland

1987 la Commission mondiale de l'environnement et du développement («Commission Brundtland» adoptait une définition du développement durable qui a été généralement reconnue depuis: «Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins».

Le développement durable comme but constitutionnel

Pour la Confédération et les cantons, le développement durable n'est pas une tâche facultative: l'article 2 de la Constitution fédérale (But) élève le développement durable au rang de but constitutionnel et l'article 73 (Développement durable) demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer «à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain». A défaut de loi annexe spécifique, ces dispositions de la Constitution ont essentiellement une fonction de vision, capable de guider les interventions sur le terrain.

Le modèle des trois cercles

Aujourd'hui, la notion de développement est souvent illustrée par trois cercles, qui représentent les objectifs qualitatifs que sont l'environnement, l'économie et la société, situés sur les axes du temps et de la dimension nord-sud. Cette illustration résume les constatations suivantes:

 Les processus économiques, sociétaux et écologiques sont interdépendants. Les acteurs tant privés que publics ne doivent jamais agir de manière isolée et unilatérale, mais doivent toujours prendre en compte les interférences des trois dimen-

- sions de l'environnement, de la société et de l'économie.
- Le développement durable a une portée plus vaste que la protection de l'environnement. Pour satisfaire nos besoins tant matériels qu'immatériels, nous avons besoin d'une économie prospère et d'une société solidaire.
- Les effets à long terme des interventions d'aujourd'hui doivent être pris en compte (dimension intergénérationnelle) pour que les générations futures puissent elles aussi satisfaire leurs besoins.
- Le développement durable exige un changement structurel à long terme de notre système économique et de notre société, afin de réduire notre consommation de ressources et d'environnement à un niveau supportable à long terme tout en préservant une économie performante et une société solidaire
- Les interdépendances globales doivent être prises en compte (aspect nord-sud). Du point de vue écologique, le style de vie qui prévaut actuellement dans les pays industriels n'est pas transposable au plan global. Or, à long terme, le développement durable a également pour vocation d'améliorer la qualité de vie de cette grande partie de l'humanité qui vit dans une précarité extrême et indigne.

Textes de l'Office fédéral du développement territorial ARE - www.are.admin.ch sous Thèmes et Développement durable.

Exposition de dessins des enfants

Nous te proposons de faire un dessin sur le thème

« La place de jeu de mes rêves!! »

Nous t'invitons ensuite à venir avec tes parents à la journée de présentation « Chapelle dans 20 ans » le 12 mai pour y exposer ton dessin. Ton chef-d'œuvre inspirera peut-être une future place de jeu à Chapelle, qui sait ?

Pour te remercier, nous te réservons une petite surprise!

Le stand se trouvera dans l'école et sera ouvert de 14h à 18h.

Planning du projet

Étape 1 janvier à avril 2007

Soirée de recherche d'idées avec les jeunes et les animateurs (26 janvier). Préparation de la présentation lors de la « Fête aux Villages ».

Étape 2 12 mai 2007 - La fête au village

Chasse aux idées auprès de la population, présentation des idées des jeunes et exposition de dessins créés par les enfants.

Étape 3 juin 2007

Création d'ateliers ouverts à tous, citoyennes et citoyens de tous âges.

Étape 4 juin à octobre 2007

Élaboration des projets dans les différents ateliers. Les rencontres auront lieu environ une fois par mois.

Étape 5 fin 2007

Présentation des projets par les ateliers. Remise au Conseil communal du plan d'actions regroupant tous les projets.

Étape 6 dès 2008

Application et concrétisation des projets par le Conseil communal.

La société de jeunesse de Chapelle-Gillarens vous invite à sa deuxième

FÊTE AUX VILLAGES

SAMEDI 12 MAI 2007

Marché artisanal animé

de 14h à 19h

Présentation du projet «Chapelle dans 20 ans» de 14h à 18h

Jeux pour les enfants

de 14h à 18h

Match aux cartes gratuit par équipe

de 17h à 22h (inscriptions obligatoires au 021 907 85 95, de 18h à 20h, jusqu'au 5 mai)

Soupe offerte de 18h à 21h



dès 20h avec DJ JUJU Fundance Animation Ecole de Chapelle-sur-Oron

www.jeunessechapelle.com

Course aux œufs 2007

Plus de cent enfants de Chapelle et des villages voisins se sont réunis le 31 mars dernier à la cabane communale de Chapelle pour la traditionnelle course aux œufs, organisée par les Drôles de Dames de Chapelle – Gillarens.

Un temps magnifique a contribué au succès de cette manifestation.

Après la course, chacun a profité de partager un apéro et manger une saucisse grillée dans la joie et l'amitié.

Merci aux Drôles de Dames pour l'organisation de cette activité qui contribue à la vie associative et récréative de notre village.

Christine Birchmeier









Clin d'œil sur la TV de demain...

Face aux nombreuses possibilités technologiques pour la réception de la télévision, voici quelques explications basées sur un article paru dans "La Gruyère" du mardi 20 mars 2007 de Monsieur Christophe Dutoit:

1) La TV via la TNT:

La Télévision Numérique Terrestre transite par les ondes hertziennes. Elle nécessite un adaptateur et une antenne (env. Fr. 150.–). La conservation de l'antenne "râteau" est possible mais devra être parfois basculée de 90°. La TNT apporte les 4 chaînes nationales TSR1, TSR2, SF1, et TSI1 gratuitement dans les ménages.

2) La TV via internet:

Swisscom a lancé BluewinTV le 1er novembre 2006 et nécessite une ligne ADSL à haut débit. Le téléviseur se branche directement sur la ligne et permet pour le prix forfaitaire de Fr. 30.—/mois (sans compter les frais de raccordement à l'ADSL) la réception de 100 chaînes, d'un guide de programme ainsi que la location d'un enregistreur sur disque dur d'une capacité de 100 h. A ce jour 75% des ménages peuvent recevoir BluewinTV et 20'000 ménages ont souscrit à cette offre. De plus, BluewinTV offre la possibilité de louer des films entre Fr. 3,50 et 6.—/jour et d'accéder en exclusivité à des matchs de football et de hockey



sur glace pour le prix de Fr. 1.—/match. Swisscom propose également la connection internet ainsi que la téléphonie par le même fil de cuivre.

3) La TV via satellite:

Excellente tant au niveau du son que de l'image, la réception par satellite met à profit toutes les qualités du numérique. C'est aussi le système le plus cher. La parabole, le récepteur (souvent avec un disque dur) et l'installation coûtent dans les Fr. 800.— mais il convient d'ajouter l'abonnement entre Fr. 30.— et Fr. 100.—/mois. Plus de 600 chaînes sont proposées avec Astra et Eutelsat.

4) La TV via téléréseau:

En général les cablo-opérateurs proposent pour Fr. 25.-/mois un bouquet de base d'une quarantaine de chaînes. En numérique, l'offre est majorée de Fr. 25.— pour un accès à une centaine de programmes supplémentaires. Mis à part Cablecom, le principal acteur en Suisse, de nombreux petits opérateurs se partagent des marchés locaux. Dans un proche avenir, les cablo-opérateurs proposeront des offres combinées comprenant la TV, internet et le téléphone pour des prix très attractifs.

5) TV Haute définition:

Les passionnés attendent avec impatience la TV haute définition. Grâce à des algorithmes de compression très performants, la HDTV sera diffusée avec une résolution de 1080 lignes (contre 480 lignes actuellement). Cette technologie permettra de visionner, simultanément, plusieurs angles d'un même événement (par exemple lors de concerts ou de courses automobiles). Dans un premier temps, la HDTV ne pourra transiter que par le satellite. Mais aucun calendrier sérieux n'a été annoncé à ce jour.

En espérant que ces informations vous seront utiles, n'oubliez jamais qu'une bonne balade en forêt vous en fera voir de toutes les couleurs...

srg ssr idée suisse

Communiqué de la SRG SSR

A partir du 25 juin 2007, il faudra un décodeur numérique pour capter via une antenne TSR 1 et TSR 2. Le 25 juin 2007, la diffusion analogique du signal TV sera définitivement stoppée en Suisse romande.

Les foyers ayant une antenne râteau installée à l'extérieur ou à l'intérieur auront besoin, dès le 25 juin, soit d'un adaptateur numérique, soit d'acquérir un téléviseur équipé d'un décodeur avec TNT intégré.

Le téléspectateur pourra continuer à regarder les chaînes TV de SRG SSR idée suisse tout en gardant son antenne, mais en branchant un décodeur numérique à sa télévision. Les commerces radio/TV proposent des modèles simples de décodeurs numériques dès 150 francs.

télévision suiss

Les téléviseurs alimentés par câble (téléréseau) ou satellite ne sont pas concernés par ce changement.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez vous adresser au revendeur TV de votre région, consulter le site internet www.televisionnumerique.ch, la page 390 du télétexte ou encore appeler l'assistance téléphonique: 0848 34 44 88 (tarif local).

SRG SSR idée suisse, février 2007

Comptes 2006

Fonctionnement
0 ADMINISTRATION
1 ORDRE PUBLIC
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS
4 SANTE
5 AFFAIRES SOCIALES
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
8 ECONOMIE
9 FINANCES ET IMPOTS
TOTAL FONCTIONNEMENT
Résultat
Investissement
2i ENSEIGNEMENT ET FORMATION
6i TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
7i PROTECTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
TOTAL INVESTISSEMENTS
Déficit



Budget	Budget 2006		2006	Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
56'710	2'200	64'882	5'271	8'172	3'071
12'550	6'400	20'829	14'744	8'279	8'344
193'650	8'800	222'000	222'000 9'505		705
14'250	0 11'807		0	-2'443	0
125'900	800	121'750	1'308	-4'150	508
102'950	0	97'407	0	-5'543	0
27'400	0	31'300	598	3'900	598
80'030	75'000	73'892	70'088	-6'138	-4'912
16'820	4'500	15'077	7'802	-1'743	3'302
43'540	546'590	213'250	767'627	169'710	221'037
673'800	644'290	872'193	876'943	198'393	232'653
	29'510	4'749			0
8'400		9'165		765	
86'000		85'326		-674	
18'600	3'500	3'550	3'527	-15'050	
113'000	3'500	98'041	3'527	-14'959	
	109'500		94'514		

Commentaires relatifs aux comptes 2006

Fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle avec un léger bénéfice de CHF 4'750.- après amortissements. Le budget prévoyait un déficit de CHF 29'510.-.

Les amortissements extraordinaires se sont élevés à CHF 142'273.70.- alors que les amortissements obligatoires se montent à CHF 14'190.-.

Ce résultat positif est dû principalement aux impôts sur les exercices précédents, impôts sur les mutations et gains immobiliers.

Investissements

Le montant total des investissements s'élève à CHF 65'465.- pour un budget à CHF 78'140.-.

Ce montant représente le surfaçage des routes des Chapelettes et de Compostelle.

Un montant de CHF 8'740.- prévu pour le PGEE n'a pas été utilisé en 2006, il a été reporté en 2007.

Roland Cettou

Abonnement BICUBIC

Afin d'une part de manifester sa gratitude aux communes et à leurs autorités, mais aussi afin de permettre à un plus grand nombre encore de découvrir les spectacles de la saison culturelle, le comité du CO a décidé de remettre à chaque commune un

abonnement annuel. L'abonnement est à disposition à l'administration communale.

Pour la réservation de l'abonnement, prenez contact avec le secrétaire communal 021/907.85.95

Sacs poubelles - dépose le jour de la collecte

En effet, à plusieurs reprises, il est constaté à l'aube du jour de ramassage des sacs à ordures éventrés, les animaux sauvages se chargeant de les éparpiller pendant la nuit.

Afin d'éviter ces désagréments, nous recommandons à chacun d'entreposer les sacs aux emplacements adéquats, uniquement le jour de la collecte.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration

Le conseil communal

Ligues de santé du canton de Fribourg

Les prestations suivantes sont offertes :



Conseils et accompagnement des personnes touchées par le cancer et de leurs proches pour leur permettre de mieux faire face aux conséquences de la maladie.

Informations relatives à la prévention du

c a n c e r



Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein destiné aux femmes fribourgeoises de 50 à 70 ans



Enseignement en diabétologie et en diabétique individuel ou en groupe, cours et groupes d'échange, qui permettent aux personnes diabétiques de mieux surmonter les problèmes quotidiens engendrés par la maladie. Défense des intérêts des personnes diabétiques.



Remise d'appareils respiratoires et suivi ambulatoire de ces thérapies. Soutien et conseils aux personnes souffrant d'asthme, d'apnée nocturne sommeil ou d'insuffisance respiratoire et à leurs proches. Dépistage de la tuberculose.



Le Cipret

informe sur toutes les questions liées au tabagisme, propose aide et conseils pour arrêter de fumer et relaie les campagnes nationales de prévention sur le plan cantonal.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous désirez simplement en savoir plus sur les activités précitées, n'hésitez pas à contacter l'équipe de professionnels de la santé :

Route des Daillettes 1, CP 181 1709 Fribourg tél. 026 426 02 66, fax 026 426 02 88 www.liguessante-fr.ch info@liguessante-fr.ch

Camp de ski scolaire 2007 à St-Luc

Tous les enfants du cercle scolaire ACER ont participé pour la 4^{ème} fois au camp de ski qui a eu lieu du 18 au 24 mars à St-Luc dans le Val d'Anniviers.

Au fil des années, on pourrait s'imaginer que l'organisation du camp entre dans la routine.

Toutefois une bonne préparation et un engagement important du corps enseignant et

du comité d'organisation composé de 10 personnes est nécessaire pour mener cette aventure à la réussite. Dame Chance était à nouveau présente. Mis à part quelques petits incidents, tout s'est bien passé. Un grand merci à tous ceux qui se sont investis pour contribuer au succès de ce camp et à la joie de nos enfants.

Jean-Luc Birchmeier























Davantage de responsabilités pour les propriétaires de réservoirs

Les prescriptions sur les réservoirs sont assouplies

Jusqu'à fin 1998, la Loi sur la protection des eaux prescrivait la révision obligatoire des citernes tous les 10 ans.

Cette Loi sur la protection des eaux a été révisée, avec application dès le 1er janvier 99, et prévoit tous les 10 ans un examen visuel de ces citernes. La révision par nettoyage intérieur et renouvellement de l'enduit protecteur n'est plus prescrite. Pour la sécurité d'exploitation, l'Infoservice mazout recommande vivement de faire exécuter régulièrement, même sans obligation légale, le nettoyage intérieur par un professionnel de la branche.

En effet, une installation de stockage de qualité et le maintien en parfait état sont les conditions préalables pour entreposer sans problèmes un combustible liquide.

Limiter les conséquences des fuites

Depuis le 1er janvier 1999, il faut s'assurer, pour toute nouvelle installation, qu'une fuite éventuelle puisse être détectée le plus rapidement possible et que le liquide soit retenu.

Les professionnels appellent cette mesure la «détection facile et la rétention des fuites».

La **«détection facile et la rétention»** des fuites de liquide sont réalisées lorsque:

les réservoirs non enterrés sont placés dans un bassin de rétention en matière plastique ou en métal ou dans un ouvrage de protection étanche en béton; les réservoirs enterrés ont une double paroi, surveillée par un système de détection des fuites.

SE CHAUFFER AU MAZOUT







Fondée en 1935

Société de tir St.-Martin / Semsales

					CIVI	artin / Ocinisa	iles
Avril							
Samedi	7	Avril	de	13h30	à	16h00	Tir d'ouverture membres actifs et communes
Jeudi	12	Avril	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	14	Avril	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Jeudi	19	Avril	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	21	Avril	de	13h30	à	16h00	Tir obligatoire
Jeudi	26	Avril	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	28	Avril	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Mai							
Jeudi	3	Mai	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	5	Mai	de	13h30	à	16h00	Champ. de groupes en stand
Jeudi	10	Mai	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi							Final Champ. de groupes
Jeudi	17	Mai	pas	de tir / A	sce	nsion	
Samedi	19	Mai	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Jeudi	24	Mai	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	26	Mai	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Jeudi	31	mai	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Juin							
Vendredi	1	Juin					Tir en canpagne au Crêt
Samedi	2	Juin					Tir en canpagne au Crêt
Dimanche	3	Juin					Tir en canpagne au Crêt
Jeudi	7	juin				Fête-Dieu	
Samedi	9	Juin	de	13h00	à	16h00	Tir obligatoire
Jeudi	14	Juin	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	16	Juin	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireu
Jeudi	21	Juin	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	23	Juin	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireu
Jeudi	28	Juin	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	30	Juin	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Juillet							
Jeudí	5	Juillet	de	18h30	à	20h30	Entraînement + jeunes tireurs
Samedi	7	Juillet	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Août							
Samedi	18	Août	de	13h30	à	16h00	Entraînement + jeunes tireurs
Jeudi	23	Août	de	18h30	à	20h30	Entraînement
Samedi	25	Août	de	13h30	à	16h00	Tir obligatoire
Jeudi	30	Août	de	18h30	à	20h30	Entraînement
Septembre							
Samedi	1	Septembre	de	18h30	à	20h30	Entraînement

Les bureaux sont fermés 1/2h avant la fin des tirs.

Le sentier de la Cergne est fermé durant les tirs.

Les tireurs non astreints qui désirent poursuivre la pratique de ce sport sont les bienvenus Les tirs obligatoires seront réalisés aux dates prévues et non en dehors de celles-ci.

Pour tous tireurs astreints, indispensables le livret de tir ou de performance + les étiquettes.

Le Comité

2402

500 LETS













Récupération de jeux et jouets

usagés, inutilisés, abîmés ou incomplets.



Notre atelier de restauration leur donnera une nouvelle vie,



afin de garnir la hotte du Père Noël pour les enfants défavorisés.









Ramassage organisé par nos soins.

026 425 40 59

LudoTroc



Echange direct de jouets d'occasion





usagés, inutilisés



Jeux de société / puzzles



Jeux d'extérieur / livres pour enfants





Poupées / films vidéo enfants



Jeux pour la petite enfance





Vous apportez des jouets usagés, abîmés mais entiers, vous les échangez contre des points LUDO et vous cherchez dans la LudoTroc des jouets d'occasion.



Frit	oourg
	14:00 / 16:30
8:30/11:30	14:00/16:30
	14:00/16:30
	14:00/16:30
Route de	la Glâne 9d
026 42	25 40 65

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

2710

E	Bulle
	14:00/16:30
	14:00 / 16:30
	14:00/16:30
	14:00/16:30
Rue de	la Sionge 40
026	913 80 70

Les citoyennes et citoyens de Chapelle/Glâne sont convoqués en

assemblée communale

le lundi 14 mai 2007 à 20 h 15 à la salle communale

Tractanda:

- 1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2006
- 2. Comptes 2006
- 3. Rapport de la commission financière
- 4. Nomination d'un organe de révision comptable
- 5. Règlement scolaire, approbation
- 6. Règlement organique du service défense contre l'incendie (corps de sapeurs-pompiers intercommunal CSPI Glâne-Sud), approbation
- 7. Divers

Le Conseil communal